

COMMUNE DE GUMONT

Compte rendu du conseil municipal du 14 Avril 2023

5 Conseillers présents PEUCH Jean-Pierre, PERRIN épouse CARPENE Catherine, VIENNE Cédric, DEMICHEL Dominique, MAITRE Laurent.

La séance est ouverte à 18h00.

Signature du PV du précédent conseil

VIENNE Cédric est nommé secrétaire de séance.

➤ **Délibérations :**

- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation des résultats pour 2023
- Vote budget primitif 2023
- Taux d'imposition des taxes locales
- Subventions aux associations (montant global)
- Participation fiscalisée FDEE
- Vente bois
- Enquête publique : Bassin du Doustre
- Reliure des actes d'état-civil

➤ **Informations diverses :**

- Logement : 3 chemin de la Costa
- Demande écoles d'accueil
- Comité des fêtes : calendrier
- Conventions
- Plan communal

Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 107180.76 €

Recettes : 125508.66 €

Section d'investissement :

Dépenses : 42641.75 €

Recettes : 4234.51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion 2022

Comptes de gestion approuvés à l'unanimité

Affectation des résultats

Les résultats sont approuvés à l'unanimité.

Budget Primitif 2023

Le budget 2023 est voté à l'unanimité. Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 185662.37 €

Taux d'imposition des taxes locales 2023

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas changer les taux communaux des taux d'imposition.

Subventions aux associations

Une somme globale de 1500€ est réservée dans le budget. Chaque demande conforme fera l'objet d'une délibération au conseil municipal.

Participation fiscalisée FDEE19

Le conseil municipal décide de fiscaliser la contribution de la partie communale de Gumont

Vente de bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'abattre des pins sylvestres à maturité sur la parcelle B38 ancien sectionaux La Vedrenne, Le Fagnat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'entreprise Parlant et autorise monsieur le Maire à signer et négocier tous contrats relevant de vente de bois sur la commune.

Enquête public unique pour le programme pluriannuel de gestion du bassin du Doustre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est en cours sur le bassin versant du Doustre. Cette enquête est obligatoire pour le programme pluriannuel des gestion des milieux aquatiques (PPG Bassin vessant du Doustre).

La commune de Gumont est incluse dans ce périmètre et doit se prononcer sur la demande d'autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux et activités ainsi que la déclaration d'intérêt général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme pluriannuel de gestion du bassin du Doustre.

Pour : 4

Abstention :1

Reliure des actes d'état civil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier ces reliures à l'entreprise Fabrègues

Informations diverses :

- **Logement : 3 chemin de la Costa**

Appartement loué au 01/05/2023 à Mesdames PENSARD. Il reste les rambardes de protection de l'escalier montant au grenier à installer.

- **Demandes écoles d'accueil /Conventions**

Lecture des demandes des écoles d'accueil, les conventions sont toutes disparates et aucune dans le respect du code de l'éducation.

- **Comité des fêtes : calendrier**

Le comité des fêtes a fait parvenir un calendrier pour 4 manifestations dans l'année.

- **Plan communal**

Mise à jour annuel du plan général de sauvegarde à effectuer.

La séance est levée à 20h30